

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 juin 2021

Le seize juin deux mil vingt et un, à vingt heures trente, Le conseil municipal s'est réuni à la salle polyvalente, en raison des mesures sanitaires liées à la lutte contre l'épidémie de Covid-19, en session ordinaire.

Étaient présents : BERNARD Marie-Hélène, LE MAGOUROU Jean, PUSTOC'H Pierrick, GAUTHO Rachelle, CONNAN Michel, BERTHELIN Simon, LERAY René, LE PROVOST Sylvain, BECEL Erwoann, BENION Annie.

Était absent excusé :

Était absente : ALMIN Sandrine.

Secrétaire de séance : Erwoann BECEL.

Le quorum étant atteint, Madame Marie-Hélène BERNARD, Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Subventions aux associations

Les associations peuvent solliciter une subvention de fonctionnement communale. Le Conseil Municipal peut accorder ce type d'aide. Lors du dernier Conseil Municipal, il a été retenu d'accorder automatiquement une subvention de 20 € par adhérent de la commune pour les clubs sportifs et une subvention de 20 € par élève issu de la commune pour les associations de parents d'élèves et assimilés. Les autres demandes ont été étudiées au cas par cas. La mairie a réceptionné 2 nouvelles demandes de subventions :

Association - organisme	COMMUNE	subvention 2020	Demande 2021 reçue	Licenciés/adhérents	Proposition 2021
Subventions aux associations					
Amicale Laïque	MAËL-PESTIVIEN	500,00 €	X	11	600,00 €
RADIO KREIZ BREIZH	ST NICODEME	100,00 €	X		100,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, décide le montant des sommes accordées à chaque association qui a fait une demande comme indiqué dans le tableau ci-dessus ; précise qu'une augmentation de 100 € par rapport au budget annuel alloué habituellement à l'amicale laïque de MAËL-PESTIVIEN est accordée en raison du manque à gagner induit par les conditions sanitaires qui n'ont pas permis la tenue d'animations permettant de générer des revenus pour l'association (ex. repas...) ; précise que les sommes nécessaires sont prévues au budget primitif 2021.

Prise de compétence Autorité Organisatrice des Mobilités

Madame la Maire annonce que la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 (dite loi LOM) entend supprimer les zones blanches de la mobilité (zones non couvertes par une autorité organisatrice de la mobilité) en accordant de nouvelles compétences aux collectivités territoriales. L'intérêt de la prise de compétence par les communautés de communes est multiple :

- construire un projet de territoire
 - devenir un acteur identifié et légitime de l'écosystème local de la mobilité
 - décider des services qu'elle souhaite mettre en place
 - rechercher des solutions de mobilité à une échelle qui corresponde aux besoins réels de déplacement
- Sa stratégie s'élaborera en collaboration avec les autres politiques publiques, en concertation avec les parties prenantes au plan local et en lien avec les territoires voisins. En effet, érigées en autorités organisatrices de la mobilité (AOM), les collectivités n'ont pas l'obligation de mettre en place l'ensemble des services et ont la possibilité de choisir ceux dont elles souhaitent se saisir (exemple :

auto-partage, covoiturage, transport à la demande, mise en place des plateformes de mise en relation, services de location de vélo, création de pistes cyclables ... etc). La loi LOM prévoit que les communes membres transfèrent leur compétence mobilité aux communautés de communes ou à la région avant le 30 juin 2021. À défaut de transfert de la compétence à la CCKB, la Région deviendra AOM « locale » au 1er juillet sur le périmètre de l'EPCI. Dans ce cas, la Communauté de Communes n'a plus de pouvoir de décision ou de création de service. Elle peut potentiellement perdre certains services comme le TRAD en partie ou totalité. Et en tout état de cause, la Région restera compétente pour tous les services qui dépassent le périmètre d'une AOM de proximité (services scolaires et lignes BreizhGo). Le Conseil Communautaire de la CCKB a délibéré en date du 5 mars 2021 en faveur de la prise de compétence « Mobilités » afin de devenir AOM locale. Au regard de ces enjeux, Madame la Maire propose de valider la prise de compétence « Mobilités » au niveau local en transférant sa compétence à la Communauté de Communes du Kreiz Breizh.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de transférer la compétence « Mobilités » à la Communauté de Communes du Kreiz Breizh.

Avenant à la convention pour le transfert de la gestion du parc de conteneurs ordures ménagères et des aires de collecte des sacs jaunes à la CCKB

Madame la Maire annonce que suite au dernier conseil municipal, elle a rencontré avec d'autres élus, la technicienne de la CCKB qui est venue visiter le site de Goas Ar Hand et étudier la possibilité de déplacer les conteneurs. A ce jour, elle n'a pas pu rendre réponse car les élus communautaires viennent de valider les nouveaux modes de collecte et elle n'a pas encore toutes les côtes. La décision est donc ajournée.

Voirie

Madame la Maire donne la parole à Monsieur Jean LE MAGOUROU, premier adjoint au Maire, en charge de la voirie. Il annonce que la commission voirie s'est réunie à plusieurs reprises afin d'évoquer la réfection du Chemin de Pempoul Hellès. Deux entreprises ont été consultées, une seule a répondu. L'entreprise GUEGAN TP de ROSTRENEN a fourni un devis pour le déblaiement des accotements et création de fossés par endroit. Pour les 10 000 € inscrits au budget 2021, l'entreprise peut réaliser 15 h de travail à la pelle PC138 et fournir 240 T de 0/80 et 235 T de 0/31.5. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise GUEGAN TP de ROSTRENEN pour un total de 9 999,98 € TTC ; autorise Madame la Maire à signer tout document en lien avec cette affaire.

Monsieur le MAGOUROU annonce également que la commission a proposé qu'un test soit réalisé cette année pour l'entretien des accotements. Il consisterait à passer le broyeur sur les accotements et faire passer l'épaveuse dans les endroits dangereux (croisements, virages...) dès à présent, et de programmer le fauchage complet des talus à l'automne après la période de reproduction de la faune et de la flore. Si l'essai est concluant, l'opération serait renouvelée. Consulté, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à cette disposition.

Questions diverses

Comice agricole : Madame la Maire annonce que le comice annuel de l'ancien canton de SAINT NICOLAS DU PELEM se tiendra à PEUMERIT-QUINTIN le 28 août. Les animations seront organisées en fonction des directives sanitaires.

Syndicat d'eau : Madame Annie BENION, Conseillère Municipale déléguée auprès du Syndicat d'Eau du Kreiz Breizh Argoat, annonce qu'un agent de la SAUR est missionné pour réaliser des contrôles aléatoires sur le réseau et que dans ce cadre, il peut demander à réaliser un prélèvement chez un particulier. Son nom et sa photo sont disponibles en mairie.

Elections : Madame la Maire rappelle que les élections départementales et régionales se tiendront les 20 et 27 juin. Un point est fait sur l'organisation matérielle des bureaux de vote, notamment les

consignes pour la gestion du bureau selon les consignes sanitaires. En raison du double-scrutin, les bureaux de vote seront installés dans la salle polyvalente.

Employé communal : Madame la Maire annonce que l'employé communal recruté en contrat PEC pour 6 mois à compter du 03 mai 2021, 20 heures par semaine a démissionné au 31 mai 2021. La Mission Locale du Pays COB va être contactée pour proposer de nouveaux candidats.

Logements communaux : Madame la Maire rappelle que 2 logements communaux sont vacants. L'entreprise d'électricité et de plomberie est intervenue et reste à présent à nettoyer les logements et refaire les peintures abîmées. Les travaux seront réalisés par les élus, avec l'appui de l'agent territorial intervenant pour l'entretien des locaux. Les élus volontaires sont invités à faire connaître leurs disponibilités.

Déploiement de la fibre : Monsieur Simon BERTHELIN, Conseiller Municipal, membre de la commission numérique et communication fait un retour sur les réunions de préparation au déploiement de la fibre qui ont récemment eu lieu en présence de MEGALIS et des entreprises chargées des travaux. Les travaux ont débuté sur une partie de la commune. Des restrictions de circulation sont à prévoir. Les différents intervenants ont insisté sur la nécessité d'entretenir l'élagage des bois en bordure des lignes après le déploiement en aérien pour la pérennité de la solution technique.

PLU-PLUi : Madame la Maire a assisté à une réunion de présentation d'une hypothèse de lignes directrices du SCOT (document d'urbanisme à l'échelle du PETR du COB) qui va dicter les grandes orientations du PLUi à l'étude par la CCKB.

Chantier d'entretien de chemin : Monsieur Pierrick PUSTOC'H, 2^{ème} adjoint au Maire en charge des espaces verts et naturels, annonce que la commission a décidé d'un chantier d'entretien du chemin de Kerfaven le 07 juillet 2021 à partir de 14 h. Les habitants volontaires sont invités à se faire connaître.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra mercredi 07 juillet 2021 à 19 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.

**La Maire,
Marie-Hélène BERNARD**

*Compte-rendu affiché en mairie de
PEUMERIT-QUINTIN,
le 18 juin 2021*